

L'internet des objets menace la sphère privée

Allié aux techniques de mégadonnées, il défie notre société.

PIERRE-HENRI BADEL

Les pouvoirs publics ne sont que faiblement conscients du danger que fait planer la combinaison de l'informatique massive et l'internet des objets (IdO) sur notre société. C'est ce qui ressort de l'engagement du sociologue Sami Coll, responsable de la recherche au sein du laboratoire de sociologie de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Interrogé à ce sujet dans le cadre d'un séminaire du Groupe romand informatique et sécurité (Grifes) qui s'est tenu le 7 mai dernier à l'École Polytechnique fédérale de Lausanne. L'internet des objets désigne les technologies qui s'intègrent dans nos objets quotidiens (habits, voitures, etc.) pour les faire communiquer et interagir avec leur environnement sans intervention humaine directe. Cela commence à s'insinuer dans notre quotidien, en tout cas à titre expérimental dans les voitures, les habits, etc.

Abordant la question des opportunités et risques de l'internet des objets et des mégadonnées («Big Data»), le sociologue Sami Coll pointe du doigt les pressions sociales qui poussent les individus à se doter des derniers outils technologiques qui les enferment dans le cycle infernal de l'informatisation à outrance. «On assiste surtout à un transfert de pouvoir des autorités publiques vers les entreprises privées», admet-il. Selon lui, les politiciens ne sont pas conscients de ce lent glissement qui pousse les gens à renoncer à une certaine forme d'anonymat.

«La législation prévoit bien que la sphère privée des citoyens doit être protégée, mais elle précise aussi que cette protection est levée lorsque l'on est en présence d'intérêts prépondérants. Mais surtout, si l'on obtient l'accord de la personne concernée, on peut la lever complètement», souligne-t-il. La question reste de savoir ce que signifie la vie privée, une notion qui peut évoluer dans le temps. Selon Sami Coll,

c'est l'internet des objets qui pourra s'avérer le plus problématique. «Un grand effort de sensibilisation est à faire dans ce domaine», met-il en garde. «Avec cette technique, les informations personnelles deviennent encore plus visibles. On nous dit que ce n'est pas dangereux si l'on n'a rien à cacher, que cela augmentera notre confort et que cela nous simplifiera la vie. Mais à quel prix?»

Les détracteurs de cette information omniprésente montent pourtant au créneau et l'internet des objets n'a pas encore gagné la partie, estime-t-il, comme ce fut le cas de l'informatique ubiquitaire (ou «ubiquitous computing»), terme utilisé pour la première fois par Mark Weiser du Xerox PARC en 1988, et depuis totalement tombée dans l'oubli. Les promoteurs de ces nouvelles technologies mettent pourtant en avant l'argument que personne n'est obligé d'y succomber. La réalité des faits est cependant toute différente. La pression sociale exercée sur la population est telle - surtout parmi les jeunes - que cela impose de ne pas rester en retrait de ce phénomène. Cette inclinaison fait aussi son chemin dans le secteur professionnel et scientifique. «La pression provient en fin de compte surtout des pairs», admet en conclusion Sami Coll.

«Suivant la manière dont s'effectue l'analyse des données, les décisions qui seront prises peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie des gens», relève Jean-Philippe Walter, suppléant du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. Le croisement des fichiers n'est pas une science exacte et il est parfois difficile d'en tirer des probabilités très pertinentes. «Qui dit probabilité, dit aussi proportionnalité, d'autant plus que cela dépend également de la qualité des sources. «En outre, il est important de renverser le fardeau de la preuve car les individus n'ont pas accès aux informations qui se trouvent à l'intérieur des entreprises qui mettent en

œuvre ces techniques et gèrent les données.

L'intrusion des mégadonnées exige en tout état de cause une refonte du cadre législatif, admet Jean-Philippe Walter. Il faut conférer de nouveaux droits aux citoyens, de manière à ce qu'ils puissent connaître leur profil et demander de pouvoir modifier les informations qu'ils contiennent. Ils doivent aussi connaître le raisonnement qui se cache derrière certaines conclusions à partir de l'analyse qui est faite de certaines données lors de leur croisement.» De plus, les gens doivent pouvoir exercer leur droit à l'oubli «, enchaîne-t-il.

Certaines applications de mégadonnées n'ont par contre aucune conséquence néfaste pour les individus, tout au contraire dès l'instant où elles sont anonymisées.» C'est en particulier le cas de la lutte contre les épidémies et la promotion de la santé, la pollution et l'analyse de l'évolution du trafic dans les grandes villes, les prévisions météorologiques et des cataclysmes naturels, tels que les risques d'inondation», relève Jean-Philippe Walter. ■

IL FAUT CONFÉRER
DE NOUVEAUX DROITS
AUX CITOYENS. DE MANIÈRE
À CE QU'ILS PUISSENT
CONNAÎTRE LEUR PROFIL
ET DEMANDER DE POUVOIR
MODIFIER
LES INFORMATIONS
QU'ILS CONTIENNENT.
